Selon le parquet de Paris, lors de la fouille de Rima Hassan, il y avait « la présence de matières s'apparentant à de la 3MMC (Drogue) », Manuel Bompard « affirme solennellement, qu'elle n'a pas consommé de drogues et n'en détenait pas lors de l'audition »

03/04/2026 à 11h07



Selon le parquet de Paris, lors de la fouille de Rima Hassan, il y avait « la présence de matières s'apparentant à de la 3MMC (Drogue) », Manuel Bompard « affirme solennellement, qu'elle n'a pas consommé de drogues et n'en détenait » pic.twitter.com/blBiyCNgXK

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 3, 2026

Cette nouvelle convocation ne concerne pas non plus la possession de drogue de Rima Hassan, découverte lors de sa convocation jeudi, puisque ce n'est pas du ressort de la BRDP. "**La fouille des effets de Rima Hassan a révélé la présence de matières s'apparentant** d'une part à du CBD **et d'autre part à de la 3MMC [une drogue de synthèse]**, sur lesquelles elle a été interrogée", **avait indiqué le parquet de Paris** à l'issue de la garde à vue jeudi soir. "Ces éléments sont disjoints (des poursuites pour "apologie du terrorisme") et feront l'objet d'une procédure distincte."

Franceinfo